

Google sanctionnée à hauteur de 220 millions d'euros

Publié le 07 juin 2021

Publicité en ligne

Google sanctionnée pour abus de position dominante à hauteur de **220 millions d'euros** (décision 21-D-11 du 7 juin 2021)

LE MARCHÉ CONCERNÉ



Les **technologies publicitaires** utilisées par les éditeurs de sites web et d'applications mobile pour mettre en vente leurs espaces publicitaires, à savoir les serveurs publicitaires et les plateformes de mise en vente programmatique

LES PLAIGNANTS



Les éditeurs de presse :

- Newscorp (The Wall Street Journal, The Sun, The Daily Telegraph, New York Post...)
- Le groupe Rossel (La Voix du Nord, Le Courrier picard, Le Soir)
- Le groupe Figaro (Le Figaro, Le Figaro Magazine, Madame Figaro...) qui s'est ultérieurement désisté (novembre 2020)

LES PRATIQUES SANCTIONNÉES



Pratiques discriminatoires visant à favoriser les technologies de ventes publicitaires de Google (serveur publicitaire DFP et plateforme de mise en vente programmatique AdX)

- **Problèmes d'interopérabilité** entre les serveurs publicitaires concurrents de celui de Google (DFP) et la plateforme de mise en vente de Google (AdX)
- **Conditions d'achat préférentielles** accordées par le serveur publicitaire de Google (DFP) à sa plateforme de mise en vente (AdX)

LA PROCÉDURE



Google a choisi de ne pas contester les griefs (procédure de **transaction**) :

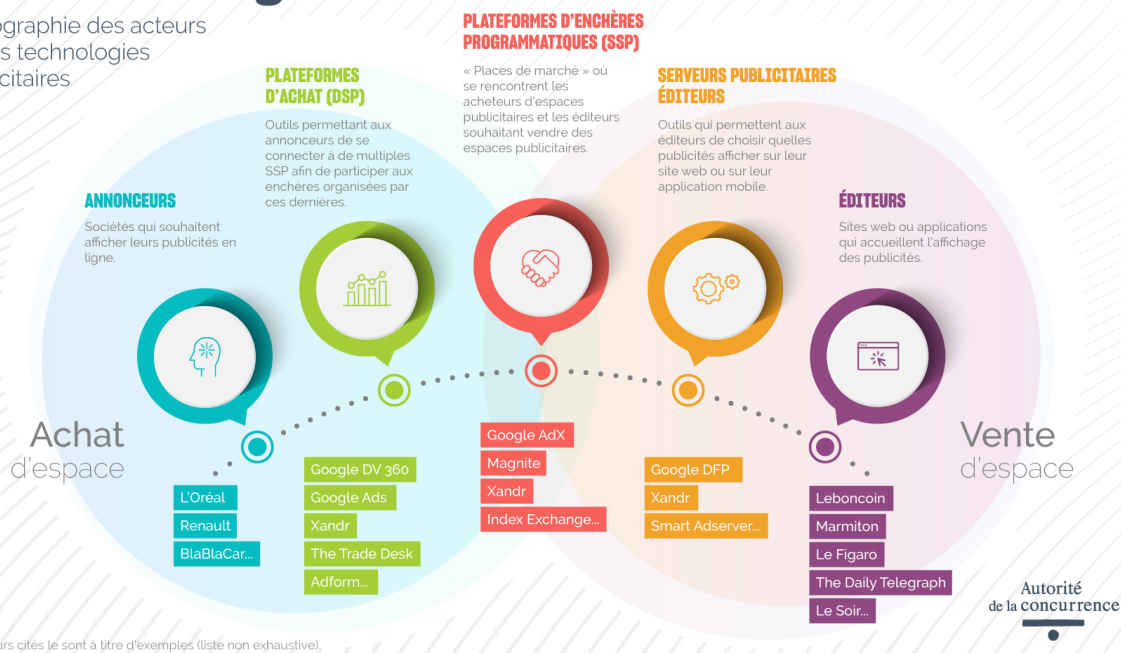
- Réduction de sanction
- Adoption de mesures correctives (engagements)

Autorité
de la concurrence



Publicité en ligne

Cartographie des acteurs et des technologies publicitaires



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Autorité de la concurrence sanctionne Google à hauteur de 220 millions d'euros pour avoir favorisé ses propres services dans le secteur de la publicité en ligne

[Lire le communiqué](#)